

**Esther Waeber-Kalbermatten, Présidente du Conseil d'Etat  
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture**

---

# **La gestion du danger d'avalanche inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO**

**Vendredi 30 novembre 2018, 18h15, Les Arsenaux, Sion**

---

**Monsieur Président de la Confédération, Alain  
Berset**

**Monsieur le Conseiller National, Benjamin Roduit**

**Madame la présidente du Grand Conseil,  
Anne-Marie Sauthier,**

**Monsieur le Chef de Service,  
chères collaboratrices et collaborateurs  
du Service de la culture du canton du Valais**

**Sehr geehrter Herr Florian Groder, Gesandten-  
Botschaftsrat der Österreichischen Botschaft**

**Chères participantes et participants,**

**Chèr(e)s invité-e-s,**

**Mesdames, Messieurs,**

---

En tant que présidente du Conseil d'Etat et ministre de la culture du canton du Valais, j'ai l'honneur de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de l'inscription de la gestion du danger d'avalanche dans la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Au nom du Conseil d'État et en mon nom personnel, je vous félicite chaleureusement, toutes et tous, de cette reconnaissance.

En raison des conditions topographiques, économiques et climatiques, nous avons acquis en Suisse des compétences particulières dans notre relation à la nature alpine. La gestion du danger d'avalanche en est un parfait exemple.

Après le Carnaval de Bâle et la Fête des vigneronns de Vevey, ce troisième élément proposé par la Suisse, mettra en évidence une nouvelle catégorie de patrimoine culturel immatériel : un savoir-faire collectif et traditionnel, incarné, renouvelé et enrichi pendant des siècles par un grand nombre de porteurs dans les Alpes : faire face au danger d'avalanches.

En proposant à la Confédération, en 2012 déjà, d'inscrire la gestion du danger d'avalanche dans la liste du patrimoine culturel immatériel national, le Conseil d'Etat du Canton Valais a voulu mettre en évidence et rendre hommage à toutes ces personnes qui - de génération en génération - ont développé et transmis un savoir-faire collectif lié aux observations d'un territoire qu'elles connaissent intimement.

Consciente de sa dimension culturelle à l'échelle de l'ensemble de l'Arc alpin, la Suisse a choisi de déposer cette candidature conjointement avec l'Autriche.

Je me réjouis d'ajouter, que c'était à l'initiative de la Commission cantonale valaisanne du patrimoine culturel immatériel, instituée par le Conseil d'Etat, que cet élément a été inscrit dans la liste nationale, étape préalable à sa proposition à l'UNESCO. Je remercie le président de la Commission, M. Jacques Cordonier, de son initiative.

Je ne pense pas que ce soit une coïncidence. La prise de conscience de la protection contre les avalanches est très élevée, surtout en Valais.

Bien sûr, l'histoire et la topographie, mais aussi les souvenirs douloureux et les événements tragiques ont contribué à notre sensibilisation.

En moyenne, 25 personnes environ meurent chaque année en Suisse suite à des avalanches de neige, surtout lors de la pratique d'un sport de loisir. Dans ce contexte, je voudrais également rappeler les avalanches de l'hiver 1999 et la catastrophe d'Evolène, où 12 personnes ont perdu la vie. Son exploitation juridique a démontré de manière drastique la gravité du thème de la "protection contre les avalanches".

Le thème "danger d'avalanche" concerne les connaissances et les pratiques en matière de **gestion** de la nature, ainsi que les responsabilités et les obligations qui affectent, de la même manière, les autorités et la société civile.

A l'époque préindustrielle, les connaissances acquises grâce à l'expérience dans la gestion du danger d'avalanche se reflétaient, entre autres, dans l'occupation du territoire par la population et dans les pratiques religieuses.

De plus, l'ancienne société connaissait également des moyens pour faire face au danger d'avalanche et à ses conséquences. L'hospice du Grand-Saint-Bernard en Valais, avec le chien du Saint-Bernard, est l'incarnation même de l'aide au sauvetage alpin.

Heute ist der Lawinenschutz eine gesamtgesellschaftliche Aufgabe, in der Personen aus verschiedenen Bereichen und Fachrichtungen, wie Bergführerinnen und Bergführer, Verantwortliche für Seilbahnen und Skilifte, aber auch Ingenieure und Naturwissenschaftler, Raumplaner, Personen aus dem Bauwesen und Sicherheits- und Rettungsdienste eng miteinander zusammenarbeiten.

Das Studium des Klimas (Wind, Regen, Wärmeeinbrüche), der Hanglage und der Schneebeschaffenheit (Schneemantel, Schneeflockenarten) helfen das Lawinenrisiko einzuschätzen. Natürliche oder künstliche Schutzeinrichtungen und die Sensibilisierung der Wintersportler und Wintersportlerinnen helfen zudem das Risiko zu minimieren. Eine Einschätzung vor Ort, zum Beispiel der lokalen Wetterbedingungen, ist unerlässlich sollen Lawinenniedergänge verhindert oder auch künstlich ausgelöst werden. Auch die Gefahrenkarte und das Lawinenbulletin sind wichtige Instrumente zur Information und zur Prävention.

L'évaluation des risques se fonde aussi sur d'autres connaissances pratiques informelles qui ont été transmises au fil des siècles.

Le géologue cantonal valaisan, Raphaël Mayoraz, résume cela en insistant sur l'importance que l'observation, la compréhension intuitive, la connaissance fine du territoire. Je cite :

« Une chose c'est de regarder les courbes, les chiffres, que nous livrent les capteurs utilisant des technologies de pointe, une autre est d'être sur le terrain avec ses pieds, de voir comment le terrain est. Si, dans un fond de vallée, je vais vers un chargé de sécurité communal et qu'il me dit « C'est pas tant bon », cela veut dire qu'il faut faire attention ».

Enfin, au nom du Conseil d'État et en mon nom personnel, je tiens à remercier toutes les personnes responsables qui ont contribué à cette reconnaissance de l'UNESCO.

En ma qualité de Présidente du Gouvernement cantonal valaisan, je me réjouis que la



proposition du Canton du Valais ait trouvé un écho favorable auprès du Conseil fédéral.

Monsieur le Président, j'apprécie votre présence ici, aujourd'hui. Le Conseil fédéral a non seulement toujours soutenu cette candidature, mais a souhaité l'inscrire à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Je l'en remercie.

La candidature était le fruit d'une collaboration entre l'Office fédéral de la culture, l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF, le Club alpin suisse, l'Association suisse des guides de montagne, l'Office fédéral de l'environnement, la Fondation Barry du Grand-Saint-Bernard et le canton du Valais. Merci pour cette collaboration précieuse !

Je tiens également à remercier les autorités autrichiennes d'avoir rejoint la Suisse dans cette démarche, montrant ainsi cette étroite parenté

des populations alpines au-delà des frontières nationales.

Je remercie également le Comité inter-gouvernemental de l'UNESCO pour notre inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Pour conclure, je souhaite que le savoir des professionnels, mais aussi les connaissances traditionnelles des gens de la montagne, continueront à se conjuguer à l'avenir pour la protection contre les avalanches, afin de nous protéger du phénomène fascinant, mais aussi dangereux, des avalanches.